

Les médicaments naturels en danger

Bund
Komplementär
medizin

bulletin25

L'engagement politique reste indispensable

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le tout est plus que la somme de ses parties. Ce dicton s'applique aussi au travail sur pied d'égalité entre les médecines académique et complémentaire, j'en suis convaincue. Si nous réussissons à intégrer la médecine complémentaire dans les modèles existants de traitement ambulatoire et hospitalier, tout le monde y gagnera : les patientes et les patients pourront bénéficier de prestations de médecine complémentaire, s'ils le souhaitent. Les médecins académiques et les thérapeutes de méthodes alternatives qui, en travaillant de manière interdisciplinaire, pourront également approfondir diverses approches thérapeutiques et faire évoluer des concepts de traitements axés sur le patient. Si les professionnels de la santé font sans réserve un pas l'un vers l'autre, la médecine complémentaire acquerra un statut d'égalité dans l'offre sanitaire. Il est à l'avantage de la population tout entière que la diversité des médicaments complémentaires soit garantie et que la richesse de l'expérience de la médecine complémentaire soit préservée. De plus, les modèles intégrés de traitement contribuent à la réduction des coûts de la santé.

J'ai pris la direction de la Fedmedcom au début mars. Je travaille comme économiste dans le domaine de la santé depuis près de vingt ans et je me réjouis de pouvoir poursuivre les tâches de la fédération. Mon engagement repose sur ma conviction personnelle de la justesse des buts de médecine complémentaire. Seule une partie des revendications principales de l'article constitutionnel 118a est mise en œuvre et il y a encore grand besoin d'action en matière de collaboration à part égale entre les médecines académique et complémentaire. Nous devons aussi travailler à une application fonctionnelle de nombreuses lois. L'engagement et l'activité politique de la Fedmedcom restent donc indispensables.



Isabelle Zimmermann

Secrétaire générale de la Fedmedcom

Loi sur les produits thérapeutiques: la baisse des prix menace la diversité des médicaments

Entretien avec Herbert Schwabl, directeur de Padma SA à Wetzikon, président de l'ASMC



Dr. Herbert Schwabl

directeur de Padma SA à Wetzikon,
président de l'ASMC

Le Parlement a adopté, il y a tout juste une année, la révision de la loi sur les produits thérapeutiques qui prévoit une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché pour les médicaments complémentaires et les phytomédicaments, les médcophy. Monsieur Schwabl, en tant que président de l'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire ASMC, vous êtes sûrement content, non ?

Nous nous trouvons encore en phase de mise en œuvre. Nous attendons les ordonnances. Celles-ci montreront comment l'Office fédéral de la santé publique, l'OFSP, envisage d'appliquer la nouvelle loi. Je suis d'un optimisme prudent. Notre grand

souci est la fixation des prix des médicaments qui sont remboursés par la caisse-maladie.

Comment fixe-t-on les prix ?

L'OFSP détermine les médicaments qui peuvent être facturés à l'assurance de base et leur prix. Ces médicaments se trouvent sur la liste dite des spécialités. Le grand problème est que les critères d'admission sur la liste des spécialités concordent trop peu avec les impératifs de la médecine complémentaire. L'OFSP n'en tient pas assez compte et est contraint de faire des économies.

Mais n'est-il pas louable que la Confédération veuille réduire les coûts de la santé ?

Bien sûr. Le problème est que les médicaments complémentaires et les phytomédicaments (médcophy) n'entrent pas dans les critères classiques. Pour fixer les prix, l'OFSP s'appuie sur les recommandations de la Commission fédérale des médicaments qui, elle, juge, d'une part, selon la comparaison thérapeutique et, d'autre

part, selon la comparaison des prix pratiqués à l'étranger. Cette procédure est juste pour les médicaments chimiques protégés par un brevet. Les médcophy sont cependant produits à de tout autres conditions.

Qu'est-ce qui est différent pour les médcophy ?

Prenons l'exemple de la comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger. Avec quoi faut-il comparer un médcophy ? Avec un médicament de l'étranger qui, peut-être, doit remplir des standards de qualité moins élevés, voire inexistantes, et qui n'est pas du tout remboursé par la caisse-maladie ? Encore une fois : les critères de la Confédération sont adéquats pour le mécanisme des prix entre les préparations

originales brevetées et leurs génériques. Les médcophy, par contre, sont des produits naturels et on ne peut pas breveter la nature ! Les médcophy sont, en général, produits en petites quantités, parfois uniquement pour le marché suisse. Il s'agit souvent de produits utilisés en petite quantité et empiriquement. Il serait beaucoup trop cher de procéder à des études cliniques. Or, l'OFSP applique de tels critères pour fixer les prix, alors qu'on parle de 2% au maximum de l'ensemble du marché.

Avec quelle baisse de prix devez-vous compter ?

L'OFSP veut une réduction de 20 à 30%. Les prix des médcophy sont déjà très bas. S'ils continuent à baisser, les fabricants, surtout les fabricants suisses, – tous des PME – ne pourront plus produire de médicaments complémentaires et de phytomédicaments. Le prix remboursé ne couvre plus les coûts de nombreux médicaments qui sont vendus en petites quantités. C'est inacceptable et cela met en danger certaines revendications centrales de l'article sur les médecines complémentaires, ancré dans la Constitution par le peuple : la diversité des remèdes comme condition au maintien de la diversité thérapeutique.

L'article constitutionnel prévoit la diversité des remèdes

La Fédération de la médecine complémentaire s'engage auprès du Parlement fédéral, du Département de l'intérieur DFI et de l'Office fédéral de la santé publique OFSP pour que les critères d'admission sur la liste des spécialités soient revus et que les prix remboursés couvrent les coûts.

Trop peu d'argent pour une très grande richesse

Sprays spagyriques, baumes naturels, granules homéopathiques : depuis 20 ans, la pharmacienne Jacqueline Ryffel assure, avec sa maison Spagyros, la richesse de la pharmacopée en médecine complémentaire en Suisse. Elle craint que son entreprise ne survive pas à la forte pression des autorités pour faire baisser les prix.

« Beaucoup de gens pensent que ce qu'ils ne peuvent pas voir n'existe pas », dit Jacqueline Ryffel. « Pourtant personne ne dirait que la lune n'existe pas - même lorsque c'est la nouvelle lune et qu'on ne la voit pas ! »

La directrice et présidente du conseil d'administration de Spagyros, née en 1959, pharmacienne diplômée FPH en homéopathie classique, cheveux courts et d'une élégance nonchalante, se tient dans la réserve toute nouvellement construite de son entreprise de la banlieue bernoise de Worb et a un sourire légèrement résigné. Elle sait de quoi elle parle. Elle dirige depuis 20 ans cette entreprise spécialisée dans la fabrication de médicaments homéopathiques, spagyriques, gemmo- et phytothérapeutiques. C'est seulement l'année dernière qu'elle a aménagé dans de nouveaux locaux conforme aux contraintes administratives et qu'il y a aussi un peu plus de place pour tout.

Jacqueline Ryffel tire un tiroir plat d'une des puissantes armoires de la réserve : on y voit, parfaitement alignés, d'innombrables petits tubes granules d'une préparation homéopathique à une autre dynamisation - soit d'une autre dilution.

Grande diversité

La gamme la plus étendue de Spagyros est celle des produits homéopathiques avec 450 substances de base. Cela signifie, en vérité, beaucoup plus de médicaments : chaque substance existe dans des dynamisations très différentes. L'homéopathie est une thérapie individuelle et chaque patiente et patient reçoit une ordonnance parfaitement adaptée à son cas. « Et nous devons avoir chacun de ces médicaments en stock » explique la pharmacienne par passion.

Des 15 000 médicaments homéopathiques prêts, une moitié environ n'est pas vendue une seule fois en une année et un cinquième seulement une fois. « Tout doit cependant être disponible ; les patients, les pharmacies et les médecins



Jacqueline Ryffel, directrice et présidente du conseil d'administration de la maison Spagyros

doivent pouvoir en être sûrs.» Le problème qui en résulte pour cette petite entreprise de 30 personnes : « L'investissement est le même pour 1 tube que pour 10 000, notamment en matière de contrôle de la sécurité et de la qualité. Les producteurs doivent subventionner les médicaments rarement prescrits par d'autres produits, par exemple des cosmétiques. La mère de deux fils adultes est elle-même volontiers dehors, dans la nature, pour y chercher des plantes ou courir et elle adore cuisiner. « La fabrication de médicaments a beaucoup de points communs avec la cuisine », dit-elle. Il faut seulement s'en tenir strictement à la recette pour la première.

Prix fixes - et trop bas

Les médicaments étant remboursés par la caisse-maladie, les fabricants ne peuvent pas en fixer librement les prix : c'est l'Office fédéral de la santé publique, l'OFSP, qui le fait. Et le prix des médicaments

sans indication - ce que sont les produits homéopathiques - se situe entre 5.45 et 19.95 le tube. Parallèlement, les coûts de fabrication augmentent à cause d'exigences toujours plus sévères en matière de production et d'assurance qualité. Spagyros a dû créer trois postes complets, au cours du temps, pour y répondre. « Les prix, par contre, n'ont pas augmenté », dit Jacqueline Ryffel. La dernière adaptation remonte à près de 10 ans.

Jacqueline Ryffel explique avoir exposé les chiffres surcoûts, collectivement avec d'autres entreprises et l'Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire ASMC, dont elle est depuis longtemps membre du comité - sans succès : l'OFSP a rejeté la demande d'une modeste augmentation des prix en argumentant avec la comparaison des prix pratiqués à l'étranger. Mais il a oublié que le marché du pays de comparaison, l'Allemagne, est dix fois plus grand, ce qui permet de produire à plus grande échelle.

Tenir compte du risque potentiel

La directrice de Spagyros espère que la nouvelle loi sur les produits thérapeutiques simplifiera véritablement la mise sur le marché de médicaments complémentaires. Elle souhaite que Swissmedic juge la sécurité plus fortement sur la base du critère de risque. Jacqueline Ryffel : « Et quel risque peut-on encourir avec un produit, certes toxique à l'origine en tant que plante, mais qui a été dilué au facteur 10³⁰, si bien que le poison a complètement disparu et qu'il n'en reste plus que l'information pour la cellule ? » Elle ne demande pas des prix surhaussés mais conformes au marché ; il suffirait de 25 ou 30 % de plus par tube cela signifierait deux à cinq francs par médicament : « Nous ne deviendrions de loin pas riches - mais nous pourrions au moins couvrir nos coûts et garantir la diversité des médicaments. »

Patricia Götti

Désirez-vous faire un legs ou un don à la Fédération de la médecine complémentaire ?

Nous avons préparé un aide-mémoire « Testament » pour tous ceux qui désirent s'informer de cette possibilité ou, simplement, régler leur succession. Vous y trouverez des réponses aux questions essentielles sur le testament ; vous y apprendrez à quoi faire attention lorsque vous voulez consigner par écrit vos dernières volontés. Nous vous envoyons volontiers cet aide-mémoire gratuitement. Vous prenez contact sans engagement et en toute confidentialité.

Nous luttons pour la reconnaissance de la médecine complémentaire !

La Fédération de la médecine complémentaire est un mouvement citoyen soucieux de faire respecter le succès de la votation du 17 mai 2009. Comme elle n'est portée par aucune industrie pharmaceutique puissante, nous sommes tributaires de votre don. D'autant plus que la résistance de cercles influents de la médecine académique reste forte.

Voilà ce que fait la Fedmedcom

- > Nous défendons, auprès de la Confédération et des cantons, les intérêts des patients traités par la médecine complémentaire.
- > Nous tenons le secrétariat de l'intergroupe parlementaire Médecine complémentaire.
- > Nous gardons la médecine complémentaire à l'agenda politique.
- > Nous aidons les parlementaires lorsqu'il s'agit de traiter les dossiers de médecine complémentaire ou de déposer des interventions parlementaires.
- > Nous informons publiquement de l'avancée de la mise en œuvre des revendications principales.

Contact

Fédération de la médecine complémentaire
Amthausgasse 18, 3011 Berne
Tél. 031 560 00 24
www.fedmedcom.ch
info@fedmedcom.ch
CCP 70-90700-0



Membres de la Fedmedcom anthrosana - Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie / Association pour une pharmacie élargie par l'anthroposophie VAEPS / Association suisse des droguistes ASD / Association suisse pour les produits thérapeutiques de médecine complémentaire ASMC / Association Vétérinaire Suisse pour la médecine complémentaire et alternative camvet.ch / Homéopathie Suisse ADHC / Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires ISMAC / Ordre suisse des pharmaciens homéopathes OSPH/SAGH / Organisation du monde du travail de la médecine alternative OrTra MA / Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire OrTra TC / Schweizerische Gesellschaft für Ganzheitliche ZahnMedizin SGZM / Trägerverein Paracelsus-Spital / Union des sociétés suisses de médecine complémentaire / vitaswiss **Donateurs** ASCA Fondation suisse pour les médecines complémentaires / Association de Massage Rythmique Suisse AMRS / Association suisse Kneipp / Berufsverband der TierheilpraktikerInnen Schweiz BTS / Biotta AG / Ceres Heilmittel AG / Dr. B. K. Bose Stiftung / Dr. Noyer AG / ebi-pharm ag / École Gedane Sàrl / EGK - Caisse de santé / EnergyBalance SA / GfM AG / Heidak AG / Herbamed AG / Klinik Arlesheim / Max Zeller Söhne AG / NVS Association Suisse en Naturopathie / Padma AG / Paracelsus Clinica al Ronc AG / Paracelsus Klinik Lustmühle / Paramed AG / Permamed AG / Phytopharma AG / PlantaMed Bolliger / Regena AG / Regumed Regulative Medizintechnik GmbH / Schwabe Pharma AG / Seeklinik Brunnen / Similasan AG / Spagyros AG / Stiftung Sokrates / St. Peter Apotheke / WALA Arzneimittel / Weleda AG

Nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres et donateurs.

Impressum

Fédération de la médecine complémentaire,
Amthausgasse 18, 3011 Berne, téléphone 031 560 00 24,
www.fedmedcom.ch, courriel info@fedmedcom.ch
Rédaction : Isabelle Zimmermann,
Walter Stüdeli, Patricia Götti (pmg)
Traduction : Anne-Véronique Wiget
Photos : Annette Boutellier, màd
Conception : www.bueroz.ch
Impression: Funke Lettershop AG, Zollikofen
facebook.com/dakomed

